

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-04_63_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP *le/63-07*

Séance du **13 JUL. 2007**

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION
DE LOGEMENTS SOCIAUX PRIVES
GPV DE MULHOUSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général du 12 juillet 2002 relatif à l'affectation des crédits du Grand Projet de Ville de Mulhouse,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007 /I-4è/04 du 15 décembre 2006 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions OPAH telles que présentées dans le rapport pour un montant total de 5 876 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le Programme HO21, chapitre 204, nature 2042, fonction 72.

Adopté :

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER